

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2001-0677/PR/MI portant annulation de l'Arrêté n° 2001-0558/PRE du 28 juillet 2001.

n° 2001-0677/PR/MI

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

4 septembre 2001

Numéro JO

n° 17 du 15/09/2001

Date du numéro

15 septembre 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°173/AN/91/2è L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine privé de l'État

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°2001-0156/PRE du 17 juillet 2001 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article 1er

L'Arrêté n°2001-0558/PRE portant abrogation de l'Arrêté n°94-0848/PRE du 18/08/1994 relatif au déclassement de la partie Nord de l'Avenue BIR-HAKEIM entre la rue de Genève et l'Avenue de l'Administrateur BERNARD est annulé.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*P. Le Président de la République
chef du Gouvernement
P.O Le Ministre des Affaires Présidentielles
chargé de la Promotion des Investissements
Pour ampliation conforme
Le Secrétaire Général du Gouvernement*

